

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER**  
**du vendredi 30 juin 2017- 19 h 00**

Le trente juin deux mil dix-sept à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 22 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12 + 1 pouvoir

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BONGARD Gwenaëlle, M. SOTON Emmanuel, Mme CLUZE Annie, M. JAY Patrick, Mme BROU Stéphanie, Mme DAUSSY Florence

Absent excusé : Mme BRUN Catherine, (a donné pouvoir à M. PAYEN Raymond)

Absent : M. TRAVERSIER Richard

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON

**Approbation du PV de la dernière réunion :**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité (12 voix + 1 pouvoir).

**SEANCE n° 07.2017 - DELIBERATION N° 01 –Election des délégués du conseil municipal de ST LATTIER, et de leurs suppléants en vue de l'élection SENATORIALE 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire des délégués et des suppléants, en vue des prochaines élections Sénatoriales, suivant décret n° 0131 du Journal Officiel du 4 juin 2017 et du décret n° 2017-1091 de 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Suivant la circulaire NOR/INTA/ INTA1717222C et annexe2 : le tableau relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, fait ressortir que pour la commune de ST LATTIER il convient d'élire :

- **3 Délégués**
- **3 Suppléants**

A l'ouverture de la séance, une seule liste se présente : « **ST LATTIER Développement** » qui comporte **3 Délégués et 3 Suppléants**

M. Le Maire procède à l'élection à bulletins secrets : à l'issue du vote il ressort que la liste présentée : « **ST LATTIER Développement** », est élue à l'unanimité.

**1) Délégués (es) titulaires :**

- **M. PAYEN Raymond, Mme Rubichon Monique, M. BALLOUHEY François**

**2) Suppléants (es)**

- **Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, Mme DAUSSY Florence**

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** la nomination des Délégués et Suppléants susnommés

**Vote : Pour 12 Voix + 1 pouvoir, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.**

**SEANCE n° 07.2017 - DELIBERATION N° 02 – Renouvellement du bail précaire du logement communal occupé par M. FETUOT Jacky à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'occupation précaire du logement situé dans le bâtiment « Ancienne Ecole de la Baudière » occupé par M. et Mme FETUOT Jacky peut être reconduit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une année.

Monsieur le Maire propose :

- Le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 du bail pour une année supplémentaire
- La révision du tarif du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E (valeur 1<sup>er</sup> trimestre), soit un loyer mensuel qui passe de 342.06 € à 343.80€
- Que le conseil l'autorise à signer la nouvelle convention de bail précaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le renouvellement pour un an du bail de M. FETUOT Jacky et décide de porter le loyer mensuel de 342.06 € à 343.80€ à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de bail en rapport.

**Vote : Pour 12 Voix + 1 pouvoir, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.**

**SEANCE n° 07.2017 - DELIBERATION N° 03 Fixation des tarifs « ASSAINISSEMENT » (Facturation 2018)**

**EXPOSE :**

Considérant les tarifs actuellement en vigueur,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir le budget du service « ASSAINISSEMENT » de Saint-Lattier en équilibre et qu'il convient pour cela d'augmenter les ressources budgétaires ;

Il est proposé de majorer les tarifs à compter de l'année **2018** selon le tableau ci-après :

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>Ancien tarif HT</b>	<b>Nouveau tarif HT</b>
Charge fixe assainissement	53.66 €	58.66 €
Part variable assainissement	1.31 €	1.31 €

**(Pour toutes facturations du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019)**

**DELIBERE :**

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de tarifs ci-dessus dans leur intégralité.

**Vote : Pour 12 Voix + 1 pouvoir, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.**

**SEANCE n° 07.2017 - DELIBERATION N° 04 – Fixation d'un forfait Frais de dossier de création d'abonné « ASSAINISSEMENT »**

**EXPOSE :**

M. Le Maire propose qu'à chaque nouvelle demande d'abonnement, « ASSAINISSEMENT », soit facturée un montant de 50.00€, correspondant aux frais de dossiers d'enregistrement et de gestion du service.

Cette prestation sera facturée à l'édition de la première facture.

Cette disposition sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**DELIBERE :**

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de tarif de 50.00€, correspondant aux frais de dossiers « Création d'Abonné »

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

**Vote : Pour 12 Voix + 1 pouvoir, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.**

**SEANCE n° 07.2017 - DELIBERATION N° 05 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **la création d'un emploi d'adjoint administratif** à compter du 3 juillet 2017, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer **un emploi d'adjoint administratif**, à compter du 03 juillet 2017, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

**Vote : Pour 12 Voix + 1 pouvoir, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.**

**Questions diverses**

- **Points sur RH :**

Départ le 30 juin 2017 de Sébastien EFFANTIN Agent technique pour mutation au SIEH et de Sandrine FLAHAUT adjoint administratif, en fin de CDD

Embauche d'une étudiante en CDD pour 20 heures hebdomadaires du 20 juin au 31 août puis sous contrat d'apprentissage à partir du 1<sup>er</sup> septembre, pour préparer un BTS d'assistance de manager en alternance.

Nous recherchons un second apprenti pour le service technique.

Le contrat de CARLOS DE ALMEDAS est renouvelé pour 3 mois à 35 heures hebdomadaires.

- **Document unique :**

La dernière journée de formation a eu lieu le 14 juin. Le document unique n'est pas terminé : tous les risques sont identifiés et classés par services. Il reste à les évaluer et alimenter les mesures de prévention. Un plan d'action doit encore être proposé pour les risques « rouges ». Nous attendons l'avis du CHSCT en juillet pour pouvoir envoyer notre demande de subvention au FNP avant fin septembre. Un assistant de prévention doit être désigné parmi les agents et un retour doit être fait aux agents avant la fin de l'année.

- **TAP :**

Après discussion, il a été décidé de conserver le système scolaire et périscolaire en l'état sur 5 jours avec reconduction des TAP. Les délais sont en effet trop courts jusqu'au 4 septembre 2017 pour changer l'organisation en place. Nous prenons le temps de la réflexion, un sondage

sera réalisé auprès des parents après la rentrée, suivant les résultats nous ferons les ajustements nécessaires dans le respect du confort des enfants.

- **Prochaine réunion du conseil municipal** : lundi 4 septembre 2017 19h
- **Clôture de la séance** : 21h30



*[Handwritten signature in red ink]*